ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide sociale

Question écrite n° 132377

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la condition souvent précaire des aidants familiaux. Le rapport d'activité 2011 de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNASA), adopté le 17 avril 2012, rappelle qu'en France aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 8,3 millions de personnes de 16 ans ou plus - dont 57 % de femmes - qui aident de manière régulière et à domicile un ou plusieurs de leurs proches pour raison de santé ou de handicap. En substance, il décline vingt et une mesures pour améliorer leur situation. Partant du constat que la première forme d'aide aux aidants consiste en un soutien professionnel à la hauteur des besoins pour la personne à aider, il préconise notamment de rechercher les voies et moyens d'une solvabilisation suffisante du coût de l'intervention des professionnels. Il l'interroge sur sa position à ce propos.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Urvoas
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 132377
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3230
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)